

## Foire aux questions

### Inscriptions Pôle animation

- **Dossier d'inscription**

**Je n'ai pas tous les documents demandés, puis-je tout de même déposer mon dossier ?**

Non, si votre dossier n'est pas complet, il ne sera pas traité.

**J'ai des difficultés à remplir le dossier, puis-je me faire aider ?**

Oui, si vous avez des difficultés pour compléter votre dossier (barrière de la langue, situation particulière, etc...) un accompagnement vous sera proposé sur simple demande.

**Le vaccin DTPolio de mon enfant n'est pas à jour, pourra-t'il quand même venir à l'accueil de loisirs ?**

Non, le DTPolio est un vaccin obligatoire pour fréquenter un accueil collectif.

- **Règlement**

**Je souhaite inscrire mon enfant mais je ne voudrais pas payer tout de suite ? Est-ce possible ?**

Non, seul le règlement valide définitivement votre inscription.

**Est-il possible de payer ma participation (facture) en plusieurs fois ?**

Oui, si vous bénéficiez d'un chéquier, il vous sera possible de payer jusqu'en 10 fois pour les mercredis et le périscolaire, et en 2 fois pour les périodes de vacances.

**Je ne dispose pas de chéquier, puis-je quand même régler ma participation en plusieurs fois ?**

Oui, dans ce cas, d'autres solutions peuvent être proposées selon votre situation. Dans tous les cas, le règlement d'une partie de votre participation devra être effectué au moment de l'inscription.

- **Réservation des journées**

**Je voudrais inscrire mes enfants mais je ne suis pas encore sûre des dates de mes vacances, puis-je réserver une semaine et changer par la suite ?**

Notre accueil de loisirs est soumis au respect d'une capacité d'accueil et à des normes d'encadrement strictes mais également à une très forte demande. Les journées réservées ne pourront être déplacées/échangées. Pour toute situation particulière, la directrice du

Pôle animation pourra vous proposer d'autres alternatives mais en aucun cas, nous ne garantirons la disponibilité des places souhaitées et un remboursement des frais engagés.

**Est-il possible d'annuler mon inscription et de me faire rembourser ?**

Non, toute inscription constitue un engagement ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement (sauf cas de force majeure). Nous sommes amenés, sur chaque période, à refuser des inscriptions par manque de place.

**Je souhaite inscrire mon/mes enfant(s) seulement une journée ou deux et pas forcément la semaine entière, est-ce possible ?**

Oui, tout à fait ! Vous pourrez inscrire votre/vos enfant(s) de manière très ponctuelle. En revanche, il ne sera pas possible d'inscrire votre/vos enfant(s) uniquement pour les sorties.

- **Réservation des repas**

**Je souhaite réserver des journées mais je ne suis pas encore certain d'avoir besoin des repas, puis-je les réserver par la suite ?**

Oui, vous pourrez réserver les repas par la suite. Il faudra nous prévenir 72h à l'avance.

**Mon enfant peut-il ramener son repas et le consommer sur place ?**

Non, cela n'est pas possible. Si votre enfant reste dans nos locaux pendant le temps méridien, il devra être inscrit à la cantine. Seuls les enfants qui disposent d'un PAI (joint au moment de l'inscription) devront apporter leur repas.